

L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales

Lionel Bonnevalle (Dares)

ORGANISÉES en réseau, les missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ont pour vocation d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Les jeunes accueillis sont fréquemment peu qualifiés et en difficulté d'insertion : 43% d'entre eux sont sortis de la scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale. Ce bas niveau de qualification s'accompagne parfois de situations d'illettrisme ou de difficultés face à la lecture, qui posent des problèmes particuliers d'insertion professionnelle.

Depuis avril 2005, le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) permet aux missions locales d'accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi durable. Entre avril 2005 et juin 2007, près de 400 000 jeunes ont signé un Civis. En juin 2007, ils étaient 255 000 à être accompagnés dans ce dispositif. À la sortie du dispositif, la moitié des jeunes occupent un emploi, le plus souvent (87%) durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Au cours des dix-huit mois qui suivent leur rentrée en Civis, la moitié des jeunes connaissent des parcours difficiles : ils accèdent peu à l'emploi au cours de l'accompagnement, bénéficient surtout de formations et ne parviennent pas à sortir vers l'emploi durable. Pour 36% des jeunes, au contraire, le Civis est une réussite : les périodes d'emploi sont fortement mobilisées pendant l'accompagnement et les sorties vers l'emploi durable fréquentes. Enfin, 10% des jeunes accumulent une expérience professionnelle importante durant le Civis, sans toutefois parvenir à la consolider par une sortie vers l'emploi durable.

Les missions locales et PAIO : un réseau d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion

Organisées en réseau, les missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ont pour vocation d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle (encadré 1). Elles informent, conseillent et, au besoin, accompagnent les jeunes afin de faciliter leur accès à l'emploi, mais également leur recherche de logement, leur accès aux soins médicaux et leurs démarches administratives (Bonnevialle, 2008a).

Encadré 1

Les missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)

Le réseau des missions locales et PAIO a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Le réseau dispose de plus de 500 structures réparties sur tout le territoire français, dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Les missions locales et PAIO proposent divers services pour aider les jeunes les plus en difficulté à définir un projet professionnel et à rechercher une formation ou un emploi. L'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, la préparation d'entretiens de recrutement permettent aux candidats à l'embauche de mettre en valeur leurs parcours et de savoir se présenter à l'oral. Certaines missions locales proposent ainsi des ateliers «relooking» qui visent à redonner confiance, aux jeunes en leur apprenant à mieux se connaître. D'autres travaillent sur les difficultés comportementales des jeunes avec des ateliers de «savoir-vivre» ou de «savoir-être», car ces difficultés sont à l'origine de nombreuses ruptures de contrats de travail. Il s'agit de sensibiliser les jeunes au monde du travail et à ses règles : rapport à l'autorité, respect des consignes, autonomie...

De nombreuses missions locales organisent des forums de recrutement pour permettre aux jeunes de rencontrer des professionnels proposant des offres d'emploi. Elles peuvent également organiser des visites d'entreprises. Elles informent les jeunes en matière de droit du travail, aussi bien français qu'européen : distribution de brochures, création de jeux par les jeunes des missions locales...

Des réseaux de parrainage sont parfois mis en place dans les missions locales. Ils sont constitués de retraités, salariés ou chefs d'entreprise accompagnant les jeunes dans leur recherche d'emploi. Le parrainage, par une personne d'expérience connaissant bien le monde de l'entreprise localement, permet aux jeunes de découvrir le monde du travail trop souvent méconnu et de profiter du réseau de connaissances du parrain.

43% des jeunes accueillis en mission locale sont sortis de la scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale

En 2006, plus d'un million de jeunes ont été reçus en entretien individuel par les conseillers des missions locales. Parmi eux, 470 000 jeunes étaient accueillis pour la première fois dans le réseau. Ces derniers sont dans l'ensemble faiblement qualifiés : près de 43 %, soit un peu plus de 200 000, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou

sont sortis de l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme¹, encadré 2). Seuls 26% ont au moins un baccalauréat.

Les hommes sont en moyenne plus jeunes et moins qualifiés que les femmes² : 51% d'entre eux sont peu ou pas qualifiés (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme) contre 36% des femmes. Seuls 20% ont un baccalauréat contre 31% des jeunes femmes (tableau 1).

Encadré 2

Les niveaux de formation

Niveau I et II : diplômés des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieurs.

Niveau III : diplômés de niveau bac + 2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical, social...

Niveau IV : sortie de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieurs.

Niveau V : sortie à l'issue de la dernière année de CAP ou BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de 2^e ou de 1^{re}.

Niveau V bis : sortie du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de 3^e générale ou une classe de 4^e ou de 3^e d'enseignement non général.

Niveau VI : sortie du système éducatif avant une classe de 3^e générale ou avant une classe de 4^e non générale.

Tableau 1

Niveau des jeunes en premier accueil selon leur sexe, en 2006

Niveau de formation initiale	Hommes	Femmes	Ensemble
Au moins bac + 2	5,2	8,7	7,1
Baccalauréat	15,0	22,2	18,8
Niveau baccalauréat sans diplôme	9,3	13,6	11,6
CAP-BEP	19,9	19,7	19,8
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^e ou 1 ^{re}	17,5	13,2	15,2
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis)	23,7	16,5	19,8
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI)	9,4	6,1	7,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Champ : Jeunes reçus pour la première fois en entretien individuel entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Sources : Extraction Parcours 3 à fin juillet 2007, traitement Dares.

1. Ce champ a été retenu car il correspond à celui du Civis renforcé. De plus, en termes d'insertion professionnelle, les enquêtes Génération 1998 et Génération 2001 du Céreq ont montré qu'il y avait une rupture nette entre le niveau V sans diplôme et le niveau V diplômé.

2. En 2006, l'âge moyen en premier accueil est de 18 ans et 8 mois pour les jeunes hommes, alors qu'il est de 20 ans pour les jeunes femmes.

Les jeunes sortis de la scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale : plus masculins, plus jeunes et moins mobiles

55 % des jeunes accueillis peu ou pas qualifiés sont des hommes. Le tiers d'entre eux sont mineurs, soit dix fois plus que parmi les jeunes plus qualifiés (diplôme CAP-BEP ou niveau terminale ou plus) [tableau 2]. Seuls 16 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 25 % des jeunes plus qualifiés. Les trois quarts vivent chez des parents ou chez des amis.

Les jeunes peu ou pas qualifiés sont davantage tributaires des transports en commun pour leurs déplacements : 23 % seulement disposent d'un moyen de transport individuel motorisé, contre 49 % des jeunes plus qualifiés et 14 % ont le permis de conduire, contre 51 % des jeunes plus qualifiés. L'absence de permis de conduire peut être un frein à l'embauche, surtout dans des secteurs où la journée commence tôt le matin (boulangerie, bâtiment...) ou lorsque les horaires sont irréguliers (travail saisonnier, travail de nuit...). Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Des aides financières permettent aux jeunes qui le souhaitent de passer le permis. Des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos, sont également développées. Le réseau fournit aussi des cartes d'abonnement de transport aux jeunes.

Les jeunes peu ou pas qualifiés sont, comme les autres jeunes reçus en mission locale, célibataires à près de 90%. Ils ont plus souvent des enfants à charge, en dépit de leur plus jeune âge en moyenne.

La couverture sociale des jeunes peu ou pas qualifiés est moins bonne : 4 % d'entre eux n'en ont aucune et 17 % bénéficient de la couverture maladie universelle (CMU), contre respectivement 2 % et 8 % pour les autres jeunes. En matière d'accès aux soins médicaux, les missions locales proposent aux jeunes des bilans de santé gratuits. Elles orientent les jeunes qui en ont besoin vers les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) pour leur permettre de bénéficier de la CMU et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), ou de l'aide médicale d'État (AME) dans les situations d'urgence.

Enfin, les jeunes peu ou pas qualifiés sont plus souvent étrangers et vivent plus souvent en zone urbaine sensible (ZUS) : 9 % d'entre eux sont étrangers et 19 % habitent en ZUS, alors que 3 % seulement des autres jeunes reçus sont étrangers et que 13 % habitent en ZUS.

Les problèmes d'illettrisme et les difficultés de lecture sont fréquents chez les jeunes peu ou pas qualifiés

Les jeunes de moins de 30 ans peu ou pas qualifiés (niveau VI, V bis et V sans diplôme) sont très exposés aux situations d'illettrisme et aux difficultés de lecture. Ainsi, selon l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) 2004 de l'Insee (encadré 3 et Murat, 2005), 47 % des jeunes hommes de moins de 30 ans peu ou pas qualifiés, nés en France, dont le père est ouvrier qualifié sont illettrés (20,3 %) ou ont des

Tableau 2

Caractéristiques des jeunes, diplômés ou pas, en premier accueil en 2006

En%	Peu ou pas qualifiés : sortis de la scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale	Diplômes CAP-BEP ou niveau bac ou plus	Ensemble
Homme	55,3	40,4	46,7
Femme	44,7	59,6	53,3
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	34,0	3,4	16,5
18 à 21 ans	45,8	59,7	53,8
22 à 25 ans	20,2	36,9	29,7
Type d'hébergement			
Chez les parents	54,7	55,1	54,9
Chez un autre membre de la famille	14,5	10,7	12,4
Logement autonome	15,9	25,2	21,2
Chez des amis	6,1	5,3	5,6
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en hôtel	5,6	2,2	3,6
Sans hébergement	1,1	0,5	0,7
En hébergement nomade	0,5	0,2	0,4
Autres	1,6	0,8	1,2
Situation familiale			
Célibataire	88,6	88,1	88,3
Marié, pacsé, vie maritale	10,4	11,2	10,9
Séparé, divorcé, veuf	1,0	0,7	0,8
Au moins un enfant à charge	8,4	5,7	7,3
Nationalité			
Française	91,3	96,6	94,3
Étranger Union européenne	0,9	0,4	0,6
Étranger hors Union européenne	7,8	3,0	5,1
Couverture sociale			
Sécurité sociale ou Mutualité sociale agricole (MSA)	78,9	90,3	85,4
Couverture maladie universelle (CMU)	17,3	8,1	12,0
Aucune	3,8	1,6	2,6
Complémentaire santé			
Pas de complémentaire santé	69,5	60,8	64,5
Zone d'habitation			
Zone urbaine sensible (ZUS)	18,6	12,6	15,2
Zone de revitalisation rurale (ZRR)	5,9	7,0	6,5
Hors ZUS et ZRR	75,5	80,4	78,3
Mobilité			
Moyen de locomotion individuel motorisé	22,7	49,0	37,8
Permis B	14,3	50,8	35,2

Champ : Jeunes reçus pour la première fois en entretien individuel entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Sources : Extraction Parcours 3 à fin juillet 2007, traitement Dares.

difficultés de lecture (26,7%) (individu de référence). Le risque d'être en situation d'illettrisme augmente considérablement pour les jeunes qui vivent depuis moins de dix ans sur le territoire métropolitain et dans une moindre mesure pour les jeunes qui ne sont pas nés en France métropolitaine mais arrivés depuis plus de dix ans. Il diminue fortement avec l'obtention d'un diplôme (CAP, BEP, bac...) ou bien si le père est artisan, commerçant ou cadre. Ainsi, un jeune de mêmes caractéristiques que l'individu de référence ayant un CAP ou un BEP n'a plus que 3% de risques d'être en situation d'illettrisme. Les jeunes femmes ont un risque moindre d'être en situation d'illettrisme : 22% des femmes, de mêmes caractéristiques que l'individu de référence, ont des difficultés de lecture et 13% sont en situation d'illettrisme, ce qui reste très en deçà des jeunes hommes (tableau 3).

Encadré 3

L'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) 2004

L'enquête Information et vie quotidienne, menée par l'Insee à la fin 2004, a pour objectif de mesurer les compétences des adultes face à l'écrit, mais aussi en compréhension orale et en calcul. Un ensemble d'exercices, fondés sur des supports de la vie quotidienne, a été proposé à plus de 10 000 personnes de 18 à 65 ans, résidant en France métropolitaine.

Chaque personne interrogée passe d'abord un exercice d'orientation portant sur un support familier : une page d'un programme de télévision. Cet exercice permet d'apprécier la capacité à lire des mots isolés et à comprendre un texte court. Si l'enquêté ne commet qu'une ou deux erreurs, il est orienté vers une série d'exercices plus complexes utilisant un ensemble de textes de différents types : narratif, descriptif, d'exposition, théorique. Certains textes sont accompagnés de graphiques ou d'illustrations.

À travers l'évaluation de leur compréhension, l'objectif est de définir des compétences, telles que la capacité à sélectionner les informations importantes d'un texte, à en établir la cohérence, à produire des inférences. Si les résultats à l'exercice d'orientation sont faibles, l'enquêté passe un test composé d'exercices assez simples permettant d'affiner le diagnostic sur ses difficultés face à l'écrit.

Dans cette batterie d'exercices, outre des questions sur la lecture de mots et la compréhension de textes courts, proches de celles du premier exercice mais sur un nouveau support (un CD de musique), on évalue les capacités en production de mots écrits à partir d'une dictée portant sur une liste de courses. Certaines personnes obtiennent des résultats seulement moyens à l'exercice d'orientation : elles se voient proposer une épreuve « intermédiaire » qui affine le diagnostic. Le questionnaire inclut aussi un exercice de compréhension orale et de courts problèmes mathématiques posés oralement. L'enquête recueille par ailleurs un ensemble de questions permettant de mieux connaître le parcours biographique de l'enquêté.

Tableau 3

Probabilités d'être illettré ou d'avoir des difficultés en lecture

Individu de référence	Probabilité d'être illettré 20,3%		Probabilité d'avoir des difficultés en lecture 26,7%	
	Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Degré de significativité	Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Degré de significativité
Sexe				
Homme	référence	référence	référence	référence
Femme	- 6,9 points	**	- 4,7 points	**
Niveau de formation				
Niveau VI, V bis, V sans diplôme	référence	référence	référence	référence
Niveau V diplômé	- 17,2 points	***	- 9,1 points	***
Niveau IV	- 19,4 points	***	- 21,8 points	***
Niveau III et plus	- 20,2 points	***	- 24,5 points	***
Catégorie sociale du père				
Ouvrier non qualifié	11,9 points	**	4,5 points	**
Ouvrier qualifié	référence	référence	référence	référence
Employé	0,8 point	ns	3,3 points	ns
Profession intermédiaire	- 0,9 point	ns	- 0,8 point	ns
Cadre	- 2,6 points	ns	- 9,4 points	ns
Artisan, commerçant	- 8,6 points	ns	2,0 points	ns
Agriculteur	6,1 points	ns	10,2 points	*
Ancienneté sur le sol métropolitain				
Né en France métropolitaine	référence	référence	référence	référence
Plus de 10 ans	19,5 points	**	6,7 points	**
Moins de 10 ans	56,4 points	***	- 11,1 points	***

Modalité statistiquement significative au seuil de 1% (***), au seuil de 5% (**), au seuil de 10% (*), non significative au seuil de 10% (ns).

Lecture : L'individu de référence (homme, de niveau VI, V bis ou V sans diplôme, dont le père était ouvrier qualifié, né sur le sol métropolitain) a une probabilité de 20,3% d'être illettré et de 26,7% d'avoir des difficultés en lecture. Une personne ne se différenciant de l'individu de référence que par le fait d'être une femme a une probabilité d'être illettrée de 6,9 points inférieure (soit 13,4%) et une probabilité d'avoir des difficultés en lecture de 4,7 points inférieure (soit 22%).

Champ : Individus de 18 à 30 ans.

Sources : Enquête IVQ 2004, Insee, traitement Dares.

Au regard de ces résultats, on peut estimer que, compte tenu de leurs caractéristiques (en termes de genre, niveau de formation et diplôme), 26% des jeunes accueillis en mission locale pourraient être illettrés (13%) ou avoir des difficultés de lecture (13%). Cela représenterait environ 120 000 jeunes en premier accueil en 2006, dont 60 000 en situation d'illettrisme et 60 000 avec des difficultés de lecture.

L'illettrisme et les difficultés de lecture éloignent de nombreux jeunes du marché du travail

Les jeunes en difficulté de lecture et, *a fortiori*, en situation d'illettrisme ont, à niveau de formation, sexe et ancienneté sur le territoire national identiques, un risque nettement plus élevé de se trouver hors du marché du travail. Le risque d'être inactif d'un jeune homme sans diplôme, né en métropole, passe ainsi de 4,4 % lorsqu'il n'a pas de difficultés de lecture, à 9,3 % s'il en a et à 11,5 % s'il est en situation d'illettrisme (tableau 4). Le taux d'emploi des jeunes en difficulté de lecture ou en situation d'illettrisme est de ce fait plus faible. Le risque de ne pas être en situation d'emploi passe ainsi de 31,9 % pour les jeunes n'ayant pas de difficulté de lecture, à 38,3 % pour les jeunes ayant des difficultés de lecture et 36 % pour les jeunes en situation d'illettrisme.

L'accueil des jeunes peu ou pas qualifiés, en échec scolaire et parfois même en situation d'illettrisme, nécessite un suivi adapté. Pour redonner aux jeunes accueillis, en grande difficulté avec les tests théoriques, une chance d'accéder à l'emploi, certaines structures proposent aux employeurs de recruter par la méthode IOD (intervention simultanée sur l'offre et la demande). Cette méthode, utilisée uniquement avec des jeunes en grande difficulté pour des postes en CDI, permet de lutter contre la discrimination et la sélectivité. Elle consiste à rapprocher le plus possible l'épreuve d'évaluation du jeune de la réalité concrète du poste de travail pour pouvoir juger des compétences pratiques du candidat. Le placement en CDI se fait sans CV et l'entretien d'embauche, en présence d'un conseiller, se déroule essentiellement sur le poste de travail. Lorsque l'embauche est effective, le conseiller s'assure lors de visites régulières que tout se passe bien pendant la période d'essai et par la suite si nécessaire.

À travers le réseau, les initiatives sont nombreuses et les choix d'actions à mener souvent différents d'une mission locale à l'autre (encadré 1). L'organisation en réseau facilite l'innovation (Mas, 2006 ; Baron, Nivolle, 2005), mais rend difficile la généralisation des bonnes pratiques car chaque mission locale est indépendante. Dans ce contexte, le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), qui impose un certain nombre de règles concernant le suivi des jeunes et la distribution des allocations, est un facteur d'harmonisation des pratiques.

Tableau 4

Impact des caractéristiques individuelles sur la situation sur le marché du travail des jeunes de moins de 30 ans

Individu de référence	Probabilité d'être en emploi		Probabilité d'être au chômage		Probabilité d'être inactif	
		Significativité		Significativité		Significativité
	68,1%		27,5%		4,4%	
	Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence		Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence		Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence	
Sexe						
Homme	référence		référence		référence	
Femme	- 27,7 points	***	+ 2,3 points	***	+ 25,4 points	***
Lecture						
Pas de difficultés de lecture	référence		référence		référence	
Difficultés de lecture	- 6,4 points	ns	+ 1,5 point	ns	+ 4,9 points	***
Illettrisme	- 4,1 points	ns	- 3,0 points	ns	+ 7,1 points	***
Ancienneté sur le sol métropolitain						
Né en France métropolitaine	référence		référence		référence	
Plus de 10 ans	- 13,8 points	*	+ 12,4 points	*	+ 1,4 point	ns
Moins de 10 ans	- 20,5 points	**	+ 15,2 points	**	+ 5,3 points	**
Niveau de formation						
Niveau VI, V bis, V sans diplôme	référence		référence		référence	
Niveau V diplômé	+ 14,0 points	***	- 12,5 points	***	- 1,5 point	**
Niveau IV	+ 16,6 points	***	- 13,4 points	***	- 3,2 points	***
Niveau III et plus	+ 24,1 points	***	- 20,2 points	***	- 3,9 points	***

Modalité statistiquement significative au seuil de 1% (***), au seuil de 5% (**), au seuil de 10% (*), non significative au seuil de 10% (ns).

Lecture : L'individu de référence (homme, de niveau VI, V bis ou V sans diplôme, né sur le sol métropolitain) a une probabilité de 68,1% d'avoir un travail, de 27,5% d'être au chômage et de 4,4% d'être inactif. Un jeune ne se différenciant de l'individu de référence que par le fait d'avoir des difficultés de lecture a une probabilité d'avoir un emploi de 6,4 points inférieure (soit 61,7%), une probabilité d'être au chômage de 1,5 point supérieure (soit 29%) et, une probabilité d'être inactif de 4,9 points supérieure (soit 9,3%).

Champ : Individus de 18 à 30 ans.

Sources : Enquête IVQ 2004, Insee, traitement Dares.

Le Civis : un dispositif centré sur l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté

Le Civis est un dispositif visant à accompagner vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand) les jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion professionnelle (encadré 4). Le dispositif se décline en deux volets : le Civis renforcé pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme) et le Civis de droit commun pour les jeunes jusqu'à bac +2 non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV).

Encadré 4

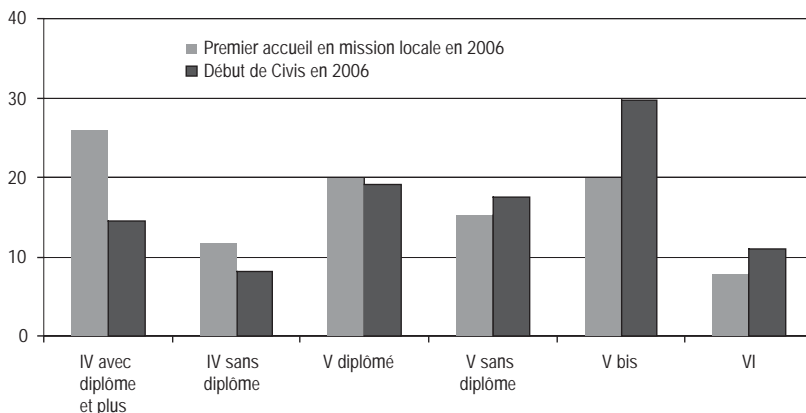
Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)

Le Civis, mis en œuvre par le réseau des missions locales et PAIO, est un dispositif créé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale. Le Civis a pour objectif l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Pour assurer cet accompagnement, le réseau a recruté 2 000 conseillers supplémentaires. Chaque jeune a un conseiller référent unique, qu'il rencontre régulièrement. Le Civis concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac +2 non validé au maximum, ou qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix-huit derniers mois. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis). Depuis le 15 juin 2006, l'accompagnement renforcé a été étendu aux jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP et n'ayant pas eu le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. Les jeunes bénéficiant de ce suivi renforcé sont en Civis renforcé, les autres en Civis de droit commun. Le Civis a une durée d'un an, renouvelable une fois pour les jeunes en accompagnement de droit commun, renouvelable autant de fois que nécessaire jusqu'au vingt-sixième anniversaire pour les jeunes en accompagnement renforcé.

Le niveau de formation des jeunes à la signature du Civis est plus faible que celui de l'ensemble des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale. Ainsi, en 2006, 11% des jeunes commençant un Civis étaient de niveau VI et 30% de niveau V bis, alors que 8% des premiers accueils en mission locale étaient de niveau VI et 20% de niveau V bis (graphique 1). À l'inverse, 26% des jeunes en premier accueil sont de niveau IV avec diplôme ou plus, contre 15% des jeunes en début de Civis.

Graphique 1

Répartition des jeunes en Civis et en premier accueil par niveau, en %



Champ : France entière (estimation pour la Bourgogne).

Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

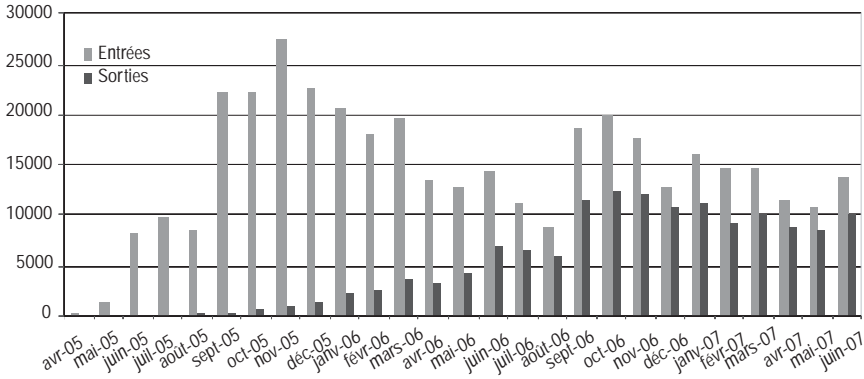
Près de 400 000 jeunes sont entrés en Civis entre avril 2005 et juin 2007

Le Civis a eu un démarrage rapide avec 180 000 jeunes concernés dès la première année (Bonnevialle, 2008b). Entre septembre 2005 et mars 2006, plus de 20 000 entrées par mois étaient observées. En repli au printemps et à l'été 2006, les entrées sont réparties sur un rythme élevé à partir de septembre 2006. Depuis décembre 2006, le flux d'entrées s'est ralenti et s'élève en moyenne à 13 500 par mois. Au total, 391 000 jeunes ont signé un Civis entre avril 2005 et juin 2007, dont 197 000 un Civis renforcé (graphique 2). En juin 2007, ils étaient 255 000 à être accompagnés en Civis.

Les sorties de Civis, peu nombreuses en 2005, ont fortement augmenté au cours du premier semestre 2006, passant de 2 200 en janvier 2006 à 6 700 en juin 2006. Depuis le mois de septembre 2006, le niveau des sorties mensuelles s'est encore élevé pour se stabiliser autour de 10 000 par mois en moyenne. Au total, 142 000 jeunes sont sortis du Civis depuis le début du dispositif.

Graphique 2

Historique des entrées et sorties mensuelles du Civis



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 30 juin 2007, France entière (estimation pour la Bourgogne).

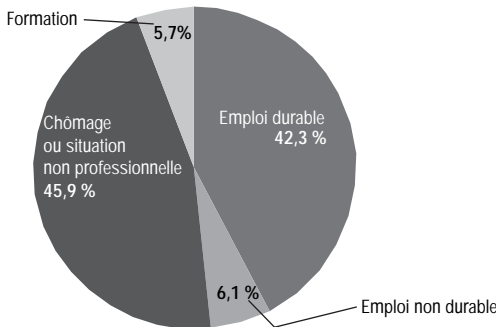
Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

La moitié des sorties de Civis se font vers l'emploi

42% des jeunes sortis de Civis depuis le début du dispositif ont accédé à un emploi durable à la sortie (emploi d'une durée réelle ou prévue supérieure à six mois hors contrats aidés du secteur non marchand), 6% à un emploi non durable (contrats aidés du secteur non marchand, CDD de moins de six mois...) et 6% ont entamé une formation. Mais pour 46% des jeunes sortis de Civis, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes se sont retrouvés au chômage ou inactifs à la fin de leur contrat (graphique 3).

Graphique 3

Situation des jeunes à la sortie du Civis



Champ : Jeunes sortis du Civis avant le 30 juin 2007, France entière (estimation pour la Bourgogne).

Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

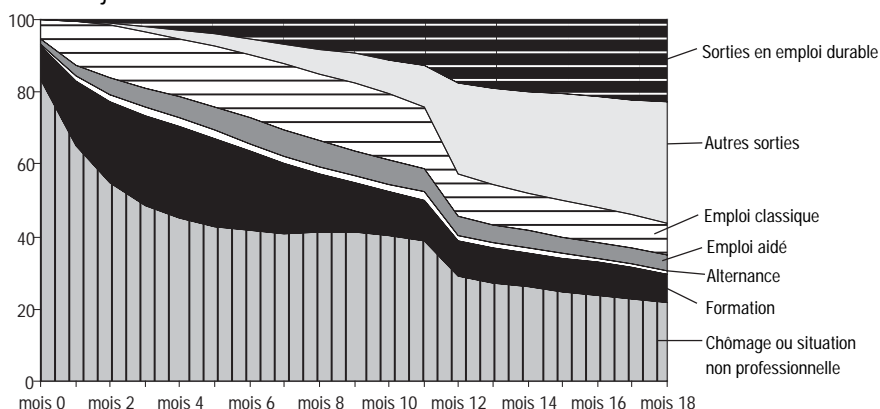
Un an et demi après leur entrée en Civis, 22% des jeunes sont sortis vers l'emploi durable

Au cours des trois premiers mois qui suivent l'entrée en Civis, la proportion de jeunes inactifs ou au chômage diminue rapidement : alors que 83% des jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005 étaient au chômage ou inactifs à leur entrée dans le dispositif, ils sont moins de la moitié dans cette situation au bout de trois mois (graphique 4). Dans les premières semaines qui suivent l'entrée en Civis, de nombreux jeunes accèdent à des formations : un jeune sur quatre était en formation au cours du troisième mois suivant l'entrée en Civis. Les jeunes accèdent également de plus en plus fréquemment à l'emploi au fil des mois : 16% occupent un emploi classique, 8% un emploi aidé ou en alternance et 2% sont sortis du Civis vers l'emploi durable à la fin du troisième mois. Six mois après l'entrée en Civis, 10% des jeunes de la cohorte ont définitivement quitté le dispositif. Pour plus de la moitié, il s'agit d'une sortie vers l'emploi durable. Parmi les jeunes encore en Civis, 19% ont occupé un emploi classique au cours du mois, 10% un emploi aidé ou un contrat en alternance. La proportion de jeunes en formation se maintient au même niveau qu'au cours du mois (25%) et 46% des jeunes de la cohorte encore en Civis sont au chômage ou inactifs au cours de ce sixième mois.

Un an après l'entrée en Civis, 43% des jeunes sont sortis du dispositif : 41% d'entre eux ont accédé à un emploi durable. Parmi les jeunes encore dans le dispositif, 32% occupent un emploi, aidé ou non, et 17% suivent une formation. Enfin, dix-huit mois après l'entrée en Civis, 56% des jeunes ont quitté le dispositif. Comme précédemment, 41% d'entre eux ont accédé à un emploi durable et, parmi les jeunes de la cohorte restant encore en Civis, 32% occupent un emploi, 18% suivent une formation.

Graphique 4

Situation des jeunes au cours des dix-huit mois suivant l'entrée en Civis



Note : La rupture observée entre le douzième et le treizième mois s'explique par le renouvellement non systématique du Civis au bout d'un an.

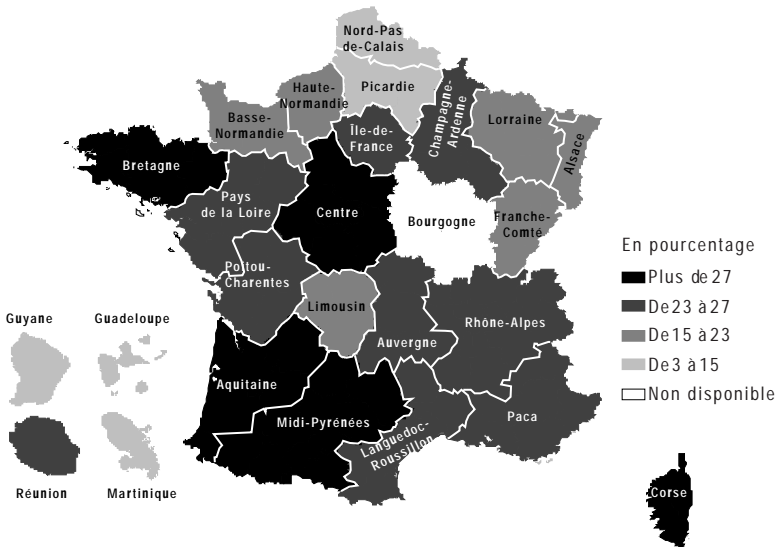
Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière sauf Bourgogne.

Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

Au total, l'objectif de retour à l'emploi durable est atteint pour 22% des jeunes en dix-huit mois. Les jeunes en Cavis renforcé ont plus de difficultés : seuls 19% d'entre eux sont sortis vers l'emploi durable en dix-huit mois, contre 25% pour les jeunes en Cavis commun. Les résultats varient aussi beaucoup d'une région à l'autre. Le taux de sortie du Cavis vers l'emploi durable en dix-huit mois est inférieur à 6% dans les DOM, à l'exception de la Réunion (27%). Il dépasse largement la moyenne nationale en Aquitaine, en Bretagne, en Île-de-France, en Midi-Pyrénées (27%), dans la région Centre (28%) et surtout en Corse (32%) [carte 1].

Carte 1

Taux de sortie du Cavis vers l'emploi durable à dix-huit mois par région



Champ : France entière, sauf Bourgogne non disponible.

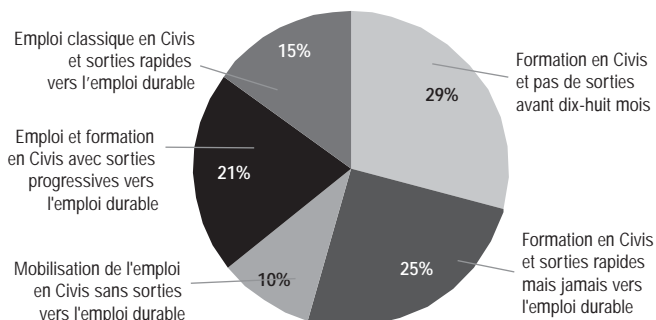
Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007).

Le parcours d'insertion des jeunes en Cavis en cinq trajectoires types

Les parcours des jeunes dans les dix-huit premiers mois suivant l'entrée en Cavis sont très variables. Pour certains, l'insertion professionnelle est relativement facile, alors que pour d'autres le parcours est beaucoup plus chaotique. L'analyse détaillée des trajectoires des jeunes dans les dix-huit mois après l'entrée en Cavis permet de dégager cinq parcours types (graphique 5 et encadré 5).

Graphique 5

Les cinq parcours types d'accompagnement en Civis



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière sauf Bourgogne.

Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

Encadré 5

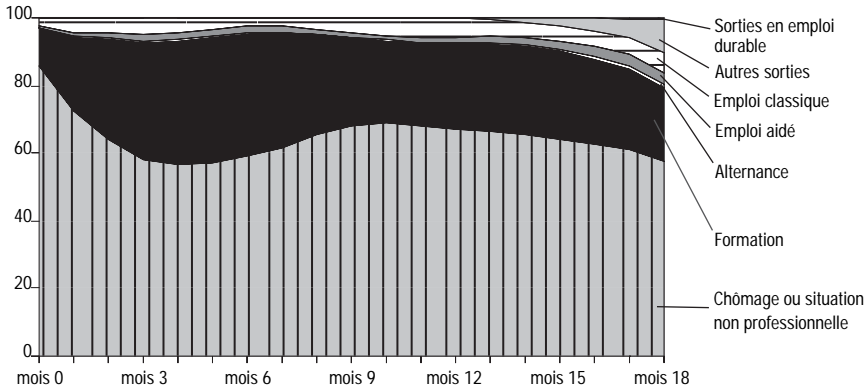
La classification des jeunes en Civis en cinq parcours types

Les cinq trajectoires types ont été obtenues à l'issue d'une classification ascendante hiérarchique, s'inspirant de méthodes développées par le Lirhe (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi) et largement utilisées par le Céreq (Céreq, 2005 ; Giret, 2000). Pour chaque jeune, dix-neuf variables de situations mensuelles ont été construites : s0 (situation à l'entrée du dispositif), s1 (situation à la fin du premier mois), s2 (situation à la fin du deuxième mois), s18 (situation à la fin du dix-huitième mois). Ces variables, sur lesquelles a porté la classification, prennent pour valeur : 0 si le jeune est sorti du Civis sans solution durable, 1 si le jeune en Civis est au chômage ou inactif, 2 si le jeune en Civis suit une formation, 3 si le jeune en Civis occupe un emploi aidé ou un emploi en alternance, 4 si le jeune en Civis occupe un emploi classique et 5 s'il est sorti du Civis vers l'emploi durable. Ces hypothèses ordonnent les types de situations et ont une influence sur les résultats obtenus.

Pour 29% des jeunes, les sorties de Civis sont rares au cours des dix-huit premiers mois et l'accompagnement en Civis mobilise presque exclusivement des périodes de formation (graphique 6). À la fin du troisième mois, 58% des jeunes de ce groupe sont au chômage ou en inactivité et 35% des jeunes sont en formation. Au bout d'un an, aucun jeune n'a quitté le Civis. 67% des jeunes sont au chômage ou en inactivité et 26% sont en formation. Au bout de dix-huit mois, 10% des jeunes sont sortis du dispositif sans solution durable et 1% sont sortis vers l'emploi durable. Parmi ceux qui sont encore en Civis, 24% suivent une formation et 12% occupent un emploi. Au total, 74% des jeunes de ce groupe ont bénéficié d'au moins une formation. Leur insertion professionnelle semble toutefois compromise. 55% des jeunes du groupe n'ont jamais accédé à l'emploi et 28% ont accédé à un seul emploi en dix-huit mois. De plus, quasiment aucun jeune n'est sorti du dispositif vers l'emploi durable (graphique 6).

Graphique 6

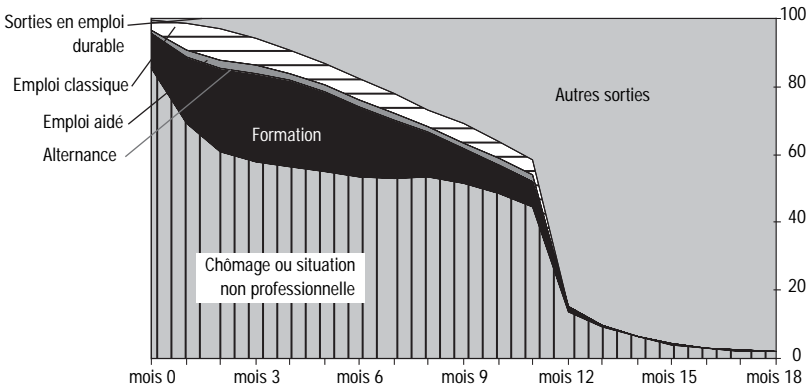
Formation en Civis et pas de sorties avant dix-huit mois (groupe 1)



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière sauf Bourgogne.
Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

Graphique 7

Sorties fréquentes avant un an, mais jamais vers l'emploi durable (groupe 2)



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière sauf Bourgogne.
Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

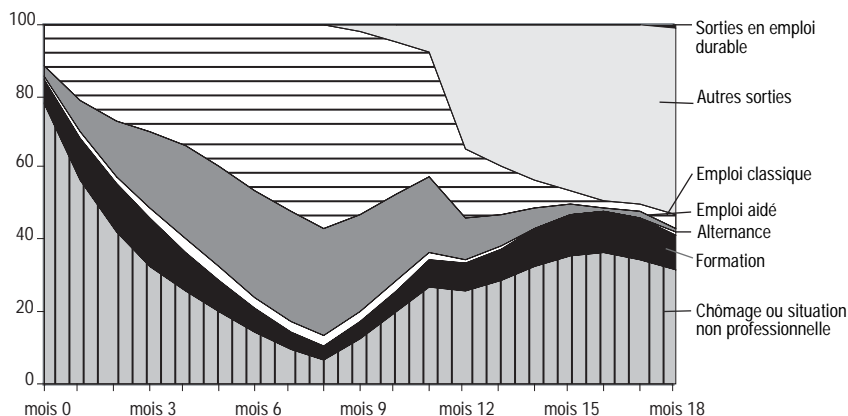
Pour 25% des jeunes, l'accompagnement en Civis dépasse rarement un an, et ne débouche jamais sur une sortie vers l'emploi durable (graphique 7). À la fin du troisième mois, 4% des jeunes de ce groupe ont quitté le dispositif sans solution durable. Parmi les autres, 61% sont au chômage ou en inactivité, 27% sont en formation et 12% occupent

un emploi. Au bout de six mois, 17% sont sortis du Civis sans solution durable. Ils sont 85% à la fin de la première année. Presque tous les autres sont au chômage ou en inactivité. Au total, 45% des jeunes de ce groupe ont suivi au moins une formation et 33% ont occupé au moins un emploi pendant leur Civis. L'insertion professionnelle à travers le Civis n'est toutefois pas atteinte car aucune sortie ne débouche sur un emploi durable.

Pour 10% des jeunes, le Civis s'accompagne d'une mobilisation forte et rapide des périodes d'emploi, qui ne parviennent toutefois pas à se consolider en sortie vers l'emploi durable dans les dix-huit mois (graphique 8). À la fin du troisième mois, 54% des jeunes de ce groupe sont en emploi, 33% sont au chômage ou en inactivité et 13% sont en formation. Au bout de six mois, l'emploi est très fréquent (79%) : 46% des jeunes occupent un emploi classique et 33% un emploi aidé. À la fin de la première année, 35% des jeunes de ce groupe sont sortis sans solution durable. Parmi les 65% encore en Civis, 49% ont un emploi, 39% sont au chômage ou en inactivité et 12% sont en formation. Si tous les jeunes de ce groupe ont accumulé des expériences en emploi, ils peinent toutefois à les consolider : 32% se retrouvent au chômage ou en inactivité après dix-huit mois, et 52% sont sortis du dispositif sans emploi durable. Cependant, les jeunes sortis sans emploi durable ne sont pas tous éloignés du marché du travail : 42% sont en emploi classique (le plus souvent en CDD de moins de six mois, parfois en CDI sur un petit temps partiel...), 17% bénéficient d'un contrat aidé du secteur non marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir) et 8% sont en formation à la sortie. Seul le tiers d'entre eux est au chômage ou en inactivité.

Graphique 8

Mobilisation de l'emploi en Civis sans sorties vers l'emploi durable (groupe 3)



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière, sauf Bourgogne.

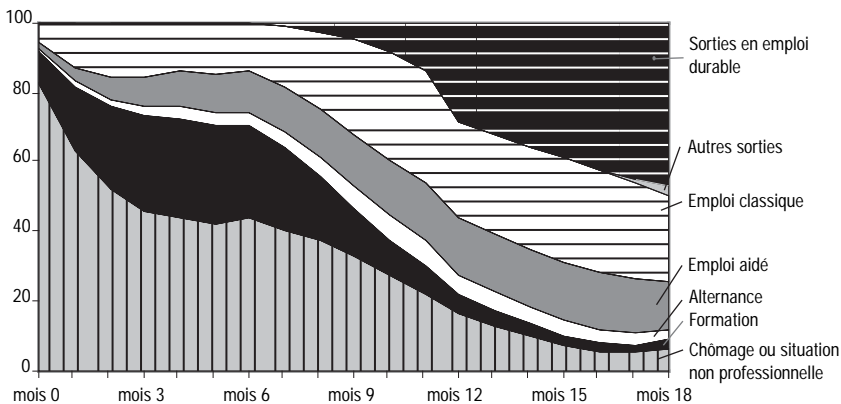
Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

Pour 21% des jeunes, le Civis permet de mobiliser des périodes de formation et d'emploi qui débouchent progressivement sur des sorties vers l'emploi durable (graphique 9). À la fin du troisième mois, 47% des jeunes de ce groupe sont au chômage ou en inactivité, 27% sont en formation et 26% sont en emploi. Au bout d'un an, 28% des jeunes sont sortis vers l'emploi durable et aucun n'a quitté le dispositif sans solution. Parmi les jeunes encore en Civis, 69% ont un emploi, 23% sont au chômage ou en inactivité et 8% sont en formation. Au fil des mois, la part de jeunes en emploi continue d'augmenter. Au terme de dix-huit mois, 47% des jeunes sont sortis vers l'emploi durable. Parmi les jeunes encore en Civis, 83% occupent un emploi.

Tous les jeunes de ce groupe ont accédé au moins une fois à l'emploi au cours du Civis. La formation joue également un rôle important, notamment au cours de la première année d'accompagnement : 52% des jeunes ont suivi au moins une formation au cours de leur Civis. Pour ces jeunes, le Civis est une réussite : la moitié d'entre eux ont atteint l'objectif de sortie vers l'emploi durable en dix-huit mois. Pour les autres, l'expérience accumulée pourrait déboucher rapidement sur un résultat identique.

Graphique 9

Emploi et formation en Civis avec sorties vers l'emploi durable (groupe 4)



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière sauf Bourgogne.

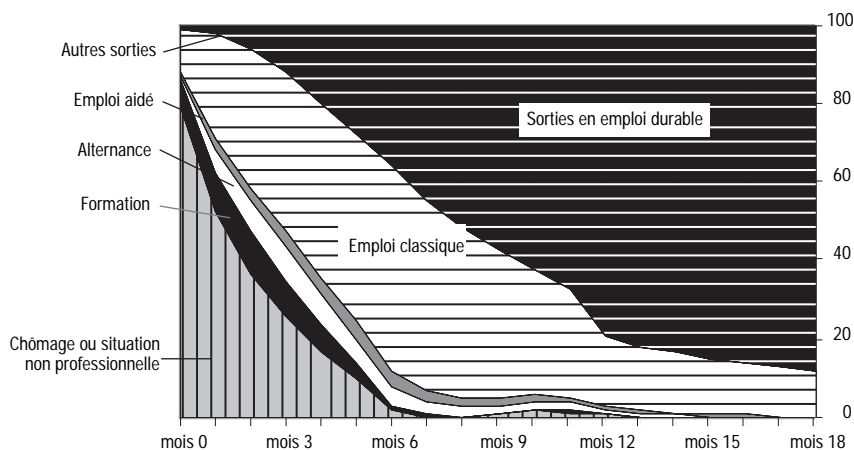
Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

Pour 15% des jeunes, l'entrée en Civis a permis un accès rapide à l'emploi et des sorties massives vers l'emploi durable (graphique 10). Au bout de trois mois, 12% d'entre eux sont déjà sortis vers l'emploi durable. Parmi les jeunes encore en Civis, 60% ont un emploi, 30% sont au chômage ou en inactivité et 10% suivent une formation. À la fin du sixième mois, 36% des jeunes sont sortis vers l'emploi durable et pratiquement tous les autres sont en situation d'emploi. Au bout d'un an, ce sont 80% des jeunes qui sont sortis vers l'emploi durable et 88% au bout de dix-huit mois. Pour ces jeunes, le Civis est une

réussite complète. Ils ont presque tous atteint l'objectif de retour à l'emploi durable, et les autres, en emploi à la fin du dix-huitième mois, devraient faire de même dans les mois à venir.

Graphique 10

Emploi classique en Civis et sorties rapides vers l'emploi durable (groupe 5)



Champ : Jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2005, France entière, sauf Bourgogne.

Sources : Parcours 3 (extraction juillet 2007), traitement Dares.

Au total, les deux premiers parcours types, qui regroupent 54 % des jeunes en Civis, se caractérisent par une forte mobilisation des formations mais un faible accès à l'emploi. Pour les jeunes de ces groupes, l'insertion professionnelle est difficile : les sorties ne s'opèrent jamais vers l'emploi durable dans les dix-huit mois. Les jeunes les plus qualifiés (niveau IV et plus) sont légèrement sous-représentés dans ces deux parcours (respectivement 14 % et 16 %, contre 18 % pour l'ensemble des jeunes).

Le troisième parcours type, qui concerne 10 % des jeunes, est encourageant, même s'il n'a pas permis de déboucher sur l'emploi durable dans les dix-huit mois. Les jeunes concernés ont accumulé une expérience professionnelle importante qui leur permet de se retrouver, pour plus de la moitié, en emploi non durable à la sortie de leur Civis et devrait leur permettre à terme de mieux s'insérer. Ils sont plus qualifiés que la moyenne (23 % d'entre eux sont de niveau IV ou plus, contre 18 % pour l'ensemble des jeunes) et les jeunes de nationalité étrangère y sont légèrement sur-représentés (13 % contre 10 % en moyenne).

Les deux derniers parcours types, qui rassemblent 36 % des jeunes en Civis, sont des parcours d'insertion professionnelle réussis, avec de fréquentes périodes d'emploi et des sorties massives vers l'emploi durable. Les jeunes de ces deux groupes sont plus qualifiés que la moyenne : 24 % des jeunes du dernier groupe et

21% du quatrième groupe sont de niveau IV et plus, contre 18% dans l'ensemble de la cohorte. Les jeunes femmes et les jeunes issus de ZUS sont sous-représentés dans le dernier groupe : 49% de femmes contre 54% en moyenne, 17% de jeunes en ZUS contre 20% en moyenne.

Bibliographie

- BARON C., NIVOLLE P., 2005, « L'inventivité au quotidien des missions locales et PAIO », *Premières Synthèses*, Dares, n° 34.1, août.
- BONNEVIALLE L., 2008a, « L'activité des missions locales et PAIO en 2006. La hausse de l'activité se poursuit avec la montée en charge du Civis », *Premières Synthèses*, Dares, n° 02.1, janvier.
- BONNEVIALLE L., 2008b, « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : la moitié des jeunes occupent un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses*, Dares, n° 02.2, janvier.
- CÉREQ, 2005, *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98*, avril.
- GIRET J.-F., 2000, *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes*, CNRS.
- MAS S., 2006, *Sur les traces de Trace : bilan d'un programme d'accompagnement des jeunes en difficulté*, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.
- MURAT F., 2005, « Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale », *Insee Première*, Insee, n° 1044.